Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Transport des élèves lors des activités parascolaires – Covoiturage

SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
BUREAU DU TRANSPORT SCOLAIRE

TOUT EFFACER

IMPORTANT : Veuillez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir avec Adobe Reader ou à la main. Ne pas remplir le formulaire dans un navigateur Web.

ACTIVITÉ	DATE DE L'ACTIVITÉ

Le conducteur qui transporte des élèves du Centre de services scolaire de Montréal à une activité parascolaire et qui est lié, directement ou indirectement, à l'activité en question, s'engage à respecter les points suivants :

1. utiliser un véhicule muni d'au moins 4 et d'au plus 10 ceintures de sécurité;

2. utiliser un véhicule muni d'un toit rigide;

3. utiliser un véhicule équipé d'au moins trois portes latérales vitrées;

4. utiliser un véhicule muni de pneus d'hiver entre le 1er décembre et le 15 mars;

5. détenir un permis de conduire de classe 5 valide, avoir cumulé 24 mois d'expérience de conduite et ne pas s'être fait retirer son permis au cours des deux dernières années;

6. avoir, au préalable, été soumis à la procédure de vérification des antécédents judiciaires du Centre de services scolaire de Montréal;

7. avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite des parents pour le transport;

8. s'assurer que tous les occupants du véhicule portent leur ceinture de sécurité;

9. s'assurer qu'il est apte à conduire, frais et dispos et en pleine possession de ses facultés, à l'aller et au retour;

10. Effectuer une vérification mécanique visuelle pour s'assurer de la conformité du véhicule utilisé;

11. prévoir un remplaçant si la situation l'exige. Il n'est pas recommandé que le conducteur prenne part à l'activité afin qu'il demeure reposé pour la conduite du retour.

J'atteste respecter l'ensemble des points énumérés ci-dessus.

NOM DU CONDUCTEUR

SIGNATURE DU CONDUCTEUR

DATE

NOM DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE